

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 15 Septembre

NOUVELLES POLITIQUES

Les Obsèques du Comte de Paris

Buckingham, 12 septembre.

De grandes forces de police ont été déployées; quinze brigades se trouvent ici. On se demande pourquoi? Beaucoup de couronnes ont été apportées, dont plusieurs d'entre elles viennent de Paris.

Vers sept heures, la cloche commence à sonner; quelques instants après, le cercueil est porté à l'entrée du salon et est placé entre deux rangées de pompiers et de policiers.

Des centaines de paysans des villages environnants, habillés de noir, sont déjà arrivés.

A 7 heures 1/2, la porte du château s'ouvre et le char funèbre prend place devant la porte conduisant au salon de marbre. Vers huit heures, la grande porte du salon, transformé en chapelle ardente, s'ouvre et le cercueil noir et argent, recouvert maintenant d'un drap mortuaire violet et tricolore, est porté sur le char funèbre.

Le cortège se forme, tous les princes se placent à leur rang et marchent derrière le duc d'Orléans. Trois officiers en uniforme, parmi les personnes qui suivaient le cortège.

Le convoi s'avance très lentement, jusqu'à une certaine distance, dans le parc, puis les princes montent dans les voitures, laissées vides, pour finir le trajet jusqu'à Buckingham.

A 9 heures 35, le cercueil a été placé dans un fourgon à la station de Buckingham. La comtesse de Paris, dont la pâleur est très grande, tous les membres de la famille et les amis sont montés dans le train spécial qui part pour Weybridge.

Weybridge, 12 septembre.

A midi 30, le corps arrive devant la chapelle. Il est enfermé dans un fourgon tendu de velours noir et orné de l'écusson royal : trois fleurs de lis or, sur fond d'azur. Six chevaux, conduits par un postillon et empanachés de plumes noires, traînent le char.

Le corps est alors introduit lentement dans la chapelle. En tout, une centaine de personnes seulement, y compris la famille, ont pu pénétrer à Weybridge.

Dès que la famille est entrée, à la suite du cercueil, l'ordre est donné de fermer les portes de l'église. Le cardinal Vaughan fait son entrée

à midi 35. Mgr d'Hulst commence à dire une messe basse. Le duc d'York, qui représente la reine, et le duc de Connaught assistent au service. Lord Duffield y représente le prince de Galles.

La bannière des zouaves de Charette est auprès de l'autel, le général de Charette la porte lui-même. Le comte Cornielli, ambassadeur d'Italie, assiste à la cérémonie, il n'est pas en tenue officielle. Le comte de Caserte représente le roi de Naples. Quelques ambassades et légations sont représentées. Remarqué encore le duc d'Oporto et le duc d'Aoste.

On commence les absoutes à 1 heure 5. La première est donnée par l'évêque de Southwark; la seconde par Mgr d'Hulst; la troisième et la quatrième par des prêtres français, et la cinquième et dernière par le cardinal Vaughan. La cérémonie se termine par la procession qui se forme pour porter le cercueil dans le caveau.

On laisse pénétrer seulement les Français dans le jardin de l'église, puis on place le cercueil dans la crypte. Les personnes présentes défilent devant le duc d'Orléans et s'en retournent à Londres immédiatement.

LE DUC D'ORLÉANS

Londres, 13 septembre.

Hier, à cinq heures précises, le duc d'Orléans recevait à Grosvenor-Hôtel, environ un millier de Français et leur adressait les paroles suivantes, qu'il lut d'une voix grave et résolue :

« C'est avec une douloureuse émotion que je reçois l'hommage de votre dévouement et vous en remercie. Votre présence ici ne témoigne pas seulement de votre respect et de votre attachement pour celui que nous avons perdu, elle est aussi la preuve de votre fidélité au principe de la monarchie nationale et traditionnelle dont je suis le représentant et dont il m'a transmis l'héritage.

« Je connais les droits que cet héritage me confère et les devoirs qu'il m'impose envers la France. Guidé par les magnifiques exemples que mon père m'a donnés pendant sa vie et qu'il a consacrés par sa mort si courageusement et si chrétiennement acceptée, fortifié par votre concours, par celui des amis absents qui, de tous les points de la France, m'ont déjà fait parvenir l'expression de leur dévouement, et faisant appel à tous les hommes de cœur, je remplirai, sans défaillance la mission qui m'incombe.

« Quoique jeune encore, j'ai la conscience de mes devoirs; avec mon grand amour pour la France, je consacrerai tout ce que j'ai de force et d'énergie à les accomplir, et, avec l'aide de Dieu, je les accomplirai. »

Après avoir terminé, le duc d'Orléans a vivement remercié les conseillers de son père, il a embrassé MM. Bocher, d'Audifred-Pasquier et

Buffet; il a serré la main de M. Hervé et de quelques autres, puis il a fait le tour du grand salon, adressant des paroles à la plupart, et il en a retenu un certain nombre à dîner.

Plusieurs Français repartent ce soir, la plupart demain.

DISCOURS PRÉSIDENTIEL

On assure que le texte du discours que prononcera M. Casimir-Périer, à l'issue de la revue de Châteaudun, a été arrêté dans ses lignes générales au dernier conseil des ministres. On y attache une certaine importance, surtout au point de vue des nuances et des allusions qu'il pourra contenir.

AU SOUDAN

M. Delcassé, ministre des colonies, vient de recevoir du gouverneur du Soudan la dépêche suivante :

Kayes, 10 septembre, 5 h. du soir.

Par un télégramme en date du 22 août, déposé au bureau télégraphique de Ségou le 6 septembre, le commandant de la région de Tombouctou m'annonce simplement la soumission d'Assalmi, chef des Iregenaten.

L'INDEMNITÉ D'AIGUES-MORTES

Paris, 12 septembre.

De l'Echo de Paris :

A la suite des déplorables incidents d'Aigues-Mortes, le gouvernement français fit une enquête afin d'établir, exactement, les préjudices causés aux Italiens et offrit à Rome 450,000 fr., représentant, très équitablement, la somme des dommages. De son côté, le gouvernement italien reconnut devoir payer aux Français, molestés par suite du contre-coup des affaires d'Aigues-Mortes, une somme de 30,000 fr.

Le gouvernement italien avait accepté les 450,000 fr. de la France, se reconnaissant, par le fait, débiteur de 450,000 fr. vis-à-vis des victimes italiennes d'Aigues-Mortes et la commission chargée de distribuer les fonds n'avait qu'à s'en rapporter aux détails de l'enquête française. Ce n'est point ce qu'il a fait et, comme le *Diritto*, nous le déplorons.

Le gouvernement italien n'aurait pas dû oublier qu'il n'était, dans cette affaire, qu'un organe de transmission et qu'il devait répartir totalement, à tous les individus lésés et dans les proportions établies dans le rapport français, la totalité de la somme versée par la France.

Or, il paraît que tout d'abord il n'est point disposé à tenir compte de la plus-value que le

change donne au versement de la France qui se trouve valoir, en liras italiennes, près de 600,000 fr. Enfin, il prétend prélever sur cette somme les 30,000 fr., montant de l'indemnité due à des Français. Ce sont donc les malheureux italiens d'Aigues-Mortes qui devront dédommager ceux de nos compatriotes auxquels le gouvernement italien a reconnu devoir 30,000 fr.

L'assassinat du Préfet Barrême

Le *Soir*, qui a déjà publié des articles remarquables sur l'affaire Barrême, dénonce formellement l'assassin du préfet de l'Eure un M. X... fonctionnaire dans une ville de l'Ouest. Ce M. X..., se serait dénoncé dès le lendemain du crime, dans une lettre que notre confrère dit avoir eue sous les yeux, en alléguant qu'il avait agi pour sauver l'honneur des siens, et l'affaire aurait été étouffée.

D'après le *Soir*, il ne s'agit ni de M. Foubert, ni du magistrat dont on a parlé. Le *Soir* ajoute que si la justice s'obstine à ne pas vouloir faire la lumière, il publiera un document qui dissipera tous les doutes.

Chine et Japon

Shanghai, 13 septembre, soir.

Le bruit court ici qu'une bataille a eu lieu entre les Chinois et les Japonais, près de Kai-Cheng (Corée), vers le 2 septembre. Les journaux indigènes du 10 septembre annoncent que l'engagement aurait duré deux jours sans amener de résultat. Les journaux du 12 disent que le général Yeh a annoncé que les Chinois étaient victorieux.

On pense ici, toutefois, que les Chinois ont été vaincus. Un télégramme de Ping-Yang, confirme la nouvelle du combat, mais ajoute qu'il n'a pas donné de résultat décisif. Les pluies empêchent les Chinois de passer la rivière de Im-Jim et d'attaquer les retranchements japonais. La dépêche ajoute qu'une division de l'armée chinoise dans le Kirin, a passé la rivière Kulin attend la grande armée afin d'attaquer par le flanc les Japonais.

Le journal *Hu-Pao*, de Shanghai, annonce que l'amirauté a décidé d'envoyer à Ping-Yang tous les navires d'un certain tonnage se trouvant sur le fleuve Yang-Tsé ainsi que les torpilleurs de Canton et de quelques autres villes.

Le gouvernement a donné l'ordre au beau-fils de Li-Hung-Tchang de retourner en exil.

Shanghai, 14 septembre.

Les nouvelles de Fu-San annoncent qu'en fait tout le Sud de la Corée s'est levé contre les Ja-

gés depuis son mariage accoururent en même temps.

— Qu'y a-t-il ? s'écrièrent-ils d'une même voix.

Mme de Kéralain leur montra le serpent; le vieux Baptiste se saisit de la cravache et fut plus adroit que sa maîtresse. La bête, frappée à mort ne fit plus un mouvement.

L'étonnement des deux serviteurs put alors se manifester.

A leurs questions, Mme de Kéralain répondit par le récit de ce qui venait de se passer.

— Ceci, ajouta-t-elle, eut un des serpents les plus dangereux, sa morsure est mortelle.

— Mais il n'est pas venu à tout seul, dit Baptiste.

— C'est évident, dit Cécile.

— Qui est-ce qui en veut ici à mademoiselle continua la femme de chambre ?

— Avez-vous quelques soupçons ? demanda Mme de Kéralain.

— Comment pourrions-nous savoir ?

— Connaissez-vous ce gant que j'ai trouvé devant le lit ?

— Non, répondit Baptiste.

— Et vous, Marie ?

— Tout le monde a des gants comme cela... M. de Maloy comme les autres.

— Baptiste, vous connaissez le numéro qu'il porte ?

— Oui, madame.

— Est-ce cela ?

— Oui, madame !

— Ah ! Baptiste, vous m'avez toujours été dévoué, répondez franchement. Que pensez-vous de M. de Maloy ?

— Oh ! pour cela, madame, nous ne l'aimons

guère.

— B'en vrai.

— Aussi vrai que j'existe.

— Cela suffit. Je suis comme vous, Baptiste, je n'ai aucun soupçon déterminé : mais, comme vous l'avez dit, ce serpent n'est pas venu ici tout seul. Je vais chercher celui qui l'a apporté. Ce gant prouve déjà que ce n'est pas une femme. J'ai besoin de votre discrétion. Puis-je compter que vous garderez le secret ?

— Madame peut être sûre de notre dévouement, répondirent ensemble les deux fidèles serviteurs.

— Vous ne parlerez de ceci à personne.

— A personne.

— Vous me le promettez !

— Nous le jurons.

Quand la mère et la fille furent seules, elles tombèrent dans les bras l'une de l'autre. Longtemps elles se tinrent embrassées.

— Ce gant ! Ce n'est pas grand chose ! disait Cécile. Mais qui sait si ce ne sera pas de lui que nous viendra le succès ? Si nous trouvions son frère dans les armoires de M. de Maloy.

Mme de Kéralain voulait immédiatement commencer sa perquisition ; mais elle se souvint que Bertrand emportait toujours la clé de sa chambre. D'ailleurs, ses nerfs ébranlés, ne purent plus longtemps céder à la contrainte, et elle fut bientôt atteinte d'une crise violente que sa fille eut toutes les peines du monde à combattre. Quand le calme lui revint, elle fut obligée de prendre du repos ; la constitution la plus robuste ne peut toujours résister aux épreuves auxquelles Yvonne eût fait tous les jours condamnée. Mais elle ne voulut pas

quitter sa fille.

— Désormais, chère enfant, je ne veux plus te perdre de vue ; tu dormiras dans ma chambre. Loin de toi je ne fermais pas les yeux. Mon inquiétude serait trop poignante.

Le lendemain M. de Maloy ne revint pas.

Mme de Kéralain alla à la ville dans l'intention de questionner les saltimbanques ; mais ceux-ci étaient partis dès la veille, de grand matin. On ne savait de quel côté ils avaient porté leurs pas.

Yvonne rentra donc découragée. Sa tristesse augmenta quand, le soir, elle fut appelée auprès de la douairière qui se sentait assez souffrante pour demander, ce qui arrivait souvent d'ailleurs, qu'on passât la nuit auprès d'elle.

— Que de temps perdu ! Oh ! mon Dieu, murmura Yvonne. Et pendant ce temps, que devient mon époux ?

Le jour suivant, M. de Maloy était de retour, aussi aimable, aussi empressé que jamais. On eût pu cependant remarquer que ses yeux prenaient une expression indéfinissable, quand il regardait Cécile.

XXIV

Tout naturellement, Henry recherchait la société de celle qu'il n'avait jamais cessé de considérer comme sa fiancée; aussi venait-il presque tous les jours à Kéralain.

Il était en proie aux plus vives perplexités, et, sentant qu'une lutte mortelle était engagée autour de lui, il brûlait d'y prendre part, mais n'osait offrir ses services. Cécile n'était jamais seule et c'était à elle seule qu'il voulait dire comment la

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 23

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE-DE BEAUREPAIRE

XXIII

— Il l'a acheté, sans doute, à ces gens qui sont venus hier.

— C'est vrai ! Nous saurons quelque chose par eux. Je les verrai demain.

Tout en parlant, Mme de Kéralain cherchait un instrument pour frapper le serpent qui commençait à s'agiter... elle trouva, dans un coin, la cravache dont Cécile ne s'était pas servie depuis longtemps; car depuis son arrivée celle-ci n'avait pas fait une seule promenade à cheval. Elle s'en empara et revint vers le lit; son bras s'abattit et se releva; mais sa main mal assurée n'avait pas bien dirigé le jonc flexible, qui n'avait pas atteint la bête venimeuse.

Cet animal relevait la tête et paraissait prêt à s'élançer sur Mme de Kéralain. Cécile se précipita sur la sonnette et fit retentir l'air de ses appels désespérés.

Le vieux valet de chambre de Mme de Kéralain, la femme de chambre qui ne l'avait pas quit-

ponais. Elles ajoutent qu'un corps japonais, fort de 2,000 hommes, se rendant de Fu-San à Séoul, rencontra une grande résistance de la part des Coréens, qui ne cessèrent de les harceler sur toute sa route et le contraignirent à retourner à Fu-San, que 800 hommes seulement, sur les 2000, purent regagner.

2,000 hommes de troupes fraîches sont arrivés à Fu-San pour protéger la colonie japonaise de Sorio, comptant environ 3,000 âmes, contre une attaque éventuelle des indigènes.

Londres, 14 septembre, soir.

Toute la Corée se soulève contre le Japon. Il vient d'arriver un renfort de 2,000 Japonais.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Manœuvres du 17^e corps d'armée

Critique de la manœuvre

M. le général Fabre, commandant le 17^e corps d'armée, a fait, en ces termes, à peu près fidèlement rapportés, la critique de la manœuvre de la journée du 11.

« Je me suis efforcé, dans le thème que j'ai donné aux généraux, d'ordonner une rencontre de deux divisions sur un point déterminé.

« Le thème que j'ai donné est celui d'une bataille de rencontre, j'estime que ces batailles sont plus intéressantes et plus instructives que celles des positions. Les deux divisions se rencontrant et étant obligées de prendre leurs dispositions, ont opéré de façon différente.

Le général Mottas d'Hestieux a pris carrément l'offensive, M. le général Vincendon avait pris des positions défensives, positions d'attente, dit-il, en attendant le moment favorable pour l'offensive.

« Pour moi, par nature, par tempérament, je n'hésite pas à dire que je préfère l'offensive, qui, bien mieux que la défensive, convient au caractère français.

« La tactique défensive du général Vincendon a du bon, elle n'est pas proscrite et on l'utilisera certainement à la guerre.

« Les deux manœuvres ont très bien marché et je suis heureux d'en exprimer ici toute satisfaction, elles ont été parfaites, à quelques erreurs de détail près.

« En manœuvre, nous sommes bien forcés, je le dis à regret, de compter avec les effectifs en présence ; à la guerre, il advient souvent qu'un bataillon bien commandé peut triompher contre un régiment complet. Si l'on peut à la rigueur discuter qu'un bataillon peut avoir raison de deux bataillons, le doute n'est pas permis lorsque trois bataillons combattent contre un seul ; celui-ci est considéré comme battu.

« Dans la manœuvre de ce matin entre deux divisions numériquement égales et en présence des opérations exécutées de part et d'autre, il était assez difficile de déterminer lequel des deux adversaires devait avancer ou reculer. Nous avons alors supposé que la division Vincendon ayant reçu de Montauban une brigade de renfort et se trouvant alors numériquement plus forte, la 34^e division devait battre en retraite.

« M. le général en chef félicite ensuite la ca-

valerie dont il est très satisfait. Il détermine son rôle qui est de se jeter sur l'artillerie et sur l'infanterie ébranlée. Pour ces raisons, dit-il, il ne faut pas avoir seulement sa cavalerie à ses ailes, il faut en avoir sur le champ de bataille, où elle est appelée à rendre de très grands services. »

Après avoir chaleureusement félicité l'artillerie, M. le général Fabre a conclu en ces termes :

« Je ne crois pas qu'aucune troupe au monde marche mieux que la troupe du 17^e corps d'armée.

« Sans doute, les troupes de l'Est marchent bien, très bien ; mais si elles sont entraînées, celles de notre corps d'armée le sont également et peuvent très certainement supporter la comparaison. »

Villaudric, le 12 septembre.

Après le combat de la veille, l'ennemi bat en retraite sur Toulouse. Son arrière-garde, forte de : un régiment d'infanterie, le 83^e ; une batterie d'artillerie, deux escadrons de cavalerie, a pris position à Vacquiers pour couvrir le passage du Girou.

Le 17^e corps d'armée se dirige sur Toulouse en une seule colonne qui suit la route de Montauban, Corbarieu, Reyniès, Peyrouliès, Fronton et Belouguet, à un kilomètre au sud de Villaudric.

Le 10^e dragons, chargé du service de sûreté de première ligne, couvrait le front de marche du corps d'armée dans la direction de Fronton, Villaudric, Vacquiers et menaçait les ponts sur le Girou, vers Cépet et Gargas.

Le point initial se trouvait à Peyrouliès ; les divers éléments de la colonne y ont successivement défilé entre huit heures et onze heures et demie du matin dans l'ordre suivant :

L'escadron divisionnaire de la 34^e division.

La tête d'avant-garde, composée de quatre compagnies du 126^e et d'une compagnie du 2^e génie.

Le gros de l'avant-garde, en tête duquel marchait l'état-major de la 34^e division, l'état major de la 67^e brigade : venaient ensuite deux bataillons du 126^e d'infanterie, un groupe d'artillerie, un bataillon du 59^e d'infanterie.

L'état-major du 17^e corps d'armée, le gros de la colonne, ayant en tête l'état-major de la 68^e brigade venait ensuite ; il était ainsi composé :

Deux bataillons du 59^e d'infanterie, deux batteries d'artillerie et le 88^e d'infanterie.

L'état-major de la 33^e division, une compagnie du génie, le 7^e régiment d'infanterie, le 9^e régiment d'infanterie, l'artillerie de la 33^e division.

L'état-major de la 66^e brigade, le 11^e régiment d'infanterie, le 20^e régiment d'infanterie (6 compagnies).

L'arrière-garde, composée d'un bataillon du 20^e d'infanterie.

Les trains régimentaires, composés des voitures du quartier général, du corps d'armée, des voitures du quartier général de la 33^e division, des voitures du quartier général de la 34^e division.

Enfin, deux compagnies du 20^e d'infanterie fermaient la marche.

Dès son arrivée sur les hauteurs de Villaudric, le 10^e dragons, chargé du service de sûreté de 1^{re} ligne du 17^e corps d'armée découvrait, au cours de ses reconnaissances, la cavalerie ennemie représentée par deux escadrons du 9^e chasseurs.

Vers huit heures du matin, les deux cavaleries se rencontraient dans la plaine de Lérét, entre Bouloc et Villaudric.

Les chasseurs, moins nombreux que les dragons

et pénétrés surtout de la mission d'éclaireurs qu'ils avaient à remplir, refusèrent de prendre part à l'engagement que le 10^e dragons eût volontiers livré.

La cavalerie de sûreté du 17^e corps ayant informé le commandement de la présence d'une puissante arrière-garde de l'ennemi sur les hauteurs de Vacquiers, l'avant-garde de la colonne reçut du général de division Mottas d'Hestieux l'ordre d'enlever Vacquiers et de rejeter l'ennemi sur la rive gauche du Girou.

L'escadron divisionnaire de la 33^e division surveillait le flanc droit de la colonne par la route de Grissoles.

Le général commandant la 34^e division marchait avec l'avant-garde, qui comprenait son escadron divisionnaire, le 126^e d'infanterie, le 1^{er} bataillon du 59^e, la compagnie du génie de la 34^e division et un groupe du 23^e d'artillerie ; il assurait aussitôt ses dispositions pour prendre l'offensive et rejeter l'arrière-garde ennemie au delà de Vacquiers et de la rive gauche du ruisseau du Girou.

D'autre part, le colonel Gay de Taradel, commandant l'arrière-garde ennemie, informé par sa cavalerie de l'arrivée du 17^e corps d'armée, occupait de fortes positions défensives et se préparait à soutenir vaillamment l'assaut que l'ennemi préparait contre lui.

Le 83^e d'infanterie qui, dès 7 heures et demie du matin était en formation de rassemblement, masqué en arrière de Vacquiers, plaçait un bataillon en avant-ligne de 1,200 mètres en avant de l'éperon de Vacquiers, face à Villaudric d'où l'ennemi devait déboucher suivant les renseignements fournis par la cavalerie.

Deux autres bataillons étaient disposés en deuxième ligne, enfin, le 4^e bataillon constituait la réserve de la défense.

Le 83^e occupait le flanc ouest de Vacquiers, la ferme de Banat, la forêt au nord du chemin de Bouloc, la rue de Villageot, le côté gauche de Foret (Querel-Caussan), les mairies de Delort et d'Engrum.

L'artillerie de la défense avait mis ses pièces en batterie sur le plateau de l'église.

Jeu de 17^e corps tout entier a manœuvré dans les environs de Pechbonieu sous le commandement du général Fabre.

Les 34^e et 33^e divisions étaient dirigées contre un ennemi figuré par le 83^e, deux escadrons de chasseurs et une batterie d'artillerie.

La division Vincendon était à droite, celle du général d'Hestieux formait la gauche.

L'attaque a commencé sur Monberon occupé fort bien par l'ennemi qui avait déployé pour sa défense une intelligence et une science militaire peu communes, qui font honneur au colonel de Taradel.

Le général Vincendon a attaqué par Labastide-Saint-Sernin pendant que la 65^e brigade tournait la position.

L'ennemi s'est replié, mais au même moment la brigade Vincendon montait à l'assaut et enlevait brillamment la position à la baïonnette.

Après un arrêt de deux heures, la manœuvre a repris, et le général Dessirier, qui commandait la réserve, est venu se joindre aux régiments en ligne pour précipiter le dénouement de l'action, qui a eu lieu à 3 heures.

A ce moment, le front de bataille avait 3 kilomètres.

C'était un spectacle magnifique. Cette bataille

quanté et réputé comme dangereux à cause des mouvements de terrain qui s'y produisaient et des précipices qui s'y creusaient à chaque instant ; mais les allées qui y aboutissaient, étaient un but de promenade intéressant. En ne dépassant pas la limite des arbres, on ne courait aucun risque et on pouvait jouir d'un admirable spectacle.

C'est ce point que M. de Montgardec proposa à Cécile de visiter. Là, il était sûr de lui parler sans témoins.

Il y avait longtemps que Cécile ne s'était livrée à l'exercice du cheval, ce qui eût été pour elle une vive privation si elle n'eût été préoccupée d'intérêts si sérieux. Quoiqu'il en soit, la proposition de M. de Montgardec lui fut agréable ; mais avant de l'accepter, elle consulta Mme de Kéralain.

« Qu'en pensez-vous, madame, demanda-t-elle ?

« Cela vous fera du bien, chère enfant, vous monterez mon cheval. Il est doux et on le promène chaque jour ; seulement, promettez-moi d'être prudent.

« J'ai toute ma vie monté à cheval, je n'ai pas peur... pendant que Cécile prononçait ces paroles, Henry pensait à la course folle à laquelle il avait dû se livrer.

« Demain, dit-il, je viendrai à une heure chercher Mlle Cécile. Est-ce convenu ?

« Si Mme de Kéralain le permet.

« Je n'y vois pas d'obstacle.

« Alors, à demain.

« A demain.

Le lendemain matin, Bertrand rôdait du côté des écuries, il vit le palefrenier préparer la selle de Mme de Kéralain.

a brillamment clôturé les manœuvres du 17^e corps.

Aujourd'hui samedi, grande revue, puis dislocation.

Contributions directes

Par décret en date du 4 septembre, M. Gelly, inspecteur des contributions directes à Carcassonne (Aude), est nommé directeur des contributions directes à Cahors, en remplacement de M. Dufaur de Gavardie, qui a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

* * *

Par arrêté de M. le ministre des finances, M. Carme, contrôleur des contributions directes à Gourdon, est nommé premier commis de direction à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Nos compatriotes

En souvenir des fêtes franco-russes, notre compatriote, M. Gaillard, capitaine de vaisseau, vient de recevoir la croix de Sainte-Anne, 2^e classe.

* * *

M. Fréjaville, chef de poste des contributions indirectes à Artres (Nord), vient d'être nommé, sur sa demande, au même poste à Voves (Eure-et-Loir).

Au 7^{me} de ligne

M. Fillon, élève sortant de l'école spéciale militaire, est nommé sous-lieutenant au 7^{me} de ligne.

Le bal des jardiniers

Comme les années précédentes, le bal donné jeudi, au théâtre, par la corporation des jardiniers, a été superbe.

Beaucoup de frais et jolis minois et de belles toilettes.

Les danses ont duré jusqu'à 4 h. du matin.

Une quête, faite au profit des pauvres, a été des plus fructueuses.

Bal de charité

Comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro, le bal organisé par la jeunesse cadurcienne au profit des pauvres de la ville de Cahors, doit avoir lieu le 29 du courant au théâtre. MM. F. Roussel, auditeur au conseil d'Etat et E. Talou, sous-préfet de Château-Gontier, viennent d'adresser au président du bal des lettres d'adhésion et de remerciements pour la présidence d'honneur qui leur a été offerte unanimement par la jeunesse cadurcienne réunie.

Le succès du bal est assuré, la commission partout où elle s'est présentée a reçu un accueil excellent, les cartes se vendent avec beaucoup de rapidité ; tout nous fait présager une réussite certaine et comme le souhaitent les présidents d'honneur MM. Roussel et Talou une belle fête, joyeuse pour les cadurciennes et fructueuse pour les malheureux.

Secours mutuel

Nous apprenons que M. Cangardel, chef de la maison de banque, vient de donner sa démission de président de la Société de Secours mutuel de Cahors.

Bal des Typographes

Nous rappelons que c'est ce soir, à 8 h. 1/2,

— Est-ce que la marquise sort à cheval aujourd'hui, demanda-t-il ?

— Non ! répondit le palefrenier, c'est mademoiselle Cécile.

— Ah ! toute seule ?

— Non, avec le comte de Montgardec.

— Elle sait donc monter à cheval ?

— Il paraît.

— Je n'aurais guère confiance en son savoir, et à la place de Mme de Kéralain je ne lui confierais pas mon cheval.

— Oh ! Ninette est si douce ! Il n'y a pas de danger.

— Ninette est douce, c'est vrai ; mais elle est ardente et a la bouche fine. Avec une main inhabile, il serait bien facile de l'exaspérer.

— Dame ! pour sûr, Ninette n'est pas un cheval de bois.

A une heure précise, Henry arrivait à Kéralain, monté sur un superbe pur sang, qu'il dirigeait avec une superbe élégance. Il avait grand air à cheval, et se montrait cavalier consommé ; pourtant il avait peine à maintenir au pas ce bel animal, qui avait gagné plus d'une course, et qui, en ce moment ne demandait qu'à dévorer l'espace.

Quand il fut au bas du perron, Cécile se montra sur la plus haute marche. Henry avait jeté à sa domestique la bride de son cheval et s'appretait à la rejoindre, mais elle descendit en courant.

— Oh ! s'écria-t-elle. Quelle admirable bête vous avez là !

— Vous trouvez ?

— Splendide !

(A suivre)

lumière s'était faite en lui. Il ignorait quel rôle madame de Kéralain avait joué jusqu'à présent, il ne savait pas si Cécile avait jugé à propos de se révéler à sa mère, et ne voulait pas rouvrir la blessure de cette dernière, dans le cas où Cécile eût attendu pour rompre le silence que le succès fut au moins probable. Cependant la discrétion qu'il s'était imposée commençait à peser sur lui d'un poids trop lourd. Il comprenait que M. de Maloy, mis en garde contre Cécile par la merveilleuse ressemblance de celle-ci avec son père, avait été comme lui-même, tout à fait éclairé par la réflexion que Mme de Montgardec avait formulée.

Or, Henry avait été élevé dans un milieu où l'on appréciait Bertrand à sa juste valeur ; c'est pourquoi il ne dissimulait point les dangers dont la vaillante jeune fille était entourée ; il ne pouvait donc lui convenir de rester plus longtemps spectateur d'un combat dans lequel sa fiancée pouvait succomber.

Henry avait l'âme trop haute, le cœur trop généreux pour ne pas comprendre la noble résolution que Cécile avait prise de rechercher les preuves de l'innocence de M. de Kéralain. Mais il tremblait à la pensée des orages qu'elle amoncelait sur sa tête. Il était trop perspicace pour n'avoir point compris toute l'importance de l'incident qui aurait pu se changer en cata trophe, et il frémissait encore en revoyant par la pensée celle qu'il aimait environnée de flammes.

— Comment prévenir, disait-il, le retour de semblables attentats ? Comment se préserver de tentatives aussi audacieusement conçues... aussi habilement exécutées ? Comment convaincre leurs auteurs de préméditation, d'intentions criminel-

les ? Je ne puis vivre avec cette inquiétude. Il faut que je parle à Cécile, qu'elle quitte le pays... Si elle refuse, je dirai tout à sa mère, à nous deux, nous la persuaderons. Je la rejoindrai en Italie, en Allemagne, n'importe où, je l'épouserai et... en silence. Eh bien ! nous chercherons ensemble le coupable. Maintenant, je ne puis la laisser davantage en proie aux entreprises de ce monstre.

Qu'ent il dit si on lui avait raconté l'histoire du serpent ? Mais sur ce point, Mme de Kéralain et Cécile étaient convenus de garder le silence. Cécile ne pouvait s'empêcher d'espérer que M. de Maloy finirait par oublier toute prudence et elle attendait le moment où une nouvelle tentative plus directe que les précédentes le perdrait sans retour. Quand à Mme de Kéralain, elle se promettait de veiller sans relâche.

Au moment où Bertrand rentrait à Kéralain, Henry y arrivait avec l'intention de proposer à Cécile les quelques promenades à cheval aux environs. La saison était assez belle, quoique déjà froide et les routes des bois merveilleusement aménagées. Quelques-unes aboutissaient à la falaise, de larges allées percées y avaient été pratiquées et on y découvrait de superbes horizons.

Les plus grandioses parmi ces pittoresques allées aboutissaient à un carrefour, qui dominait la mer d'une hauteur de cent pieds environ... les arbres en cet endroit, ne s'élevaient pas jusqu'au bord de la falaise qui était coupée à pic et présentait des dentelures profondes, produites par des éboulements fréquents. Ils formaient comme la côte elle-même, un vaste demi-cercle et laissent à découvert une lande sauvage semée de rocs et de débris. Malgré la beauté du lieu, il était peut-être

dans une des salles de la mairie, que doit avoir lieu la réunion pour l'organisation du bal.

Un groupe de typographes.

Instituteurs et professeurs sans emploi

L'« Alliance française », association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, peut disposer de divers emplois à l'étranger.

Prière aux candidats et aux candidates de s'adresser au secrétaire général de l'Association M. P. Foncin, rue de Grenelle, n° 45, à Paris.

Un cas de recrutement

Le Conseil d'Etat vient d'annuler, dans l'intérêt de la loi de recrutement, une décision d'un conseil de révision qui avait accordé la dispense à un conscrit poursuivant ses études en vue d'obtenir le diplôme délivré par l'Institut national agronomique.

L'intéressé, pour obtenir cette dispense, s'était borné à produire un certificat du directeur, constatant son intention de subir les examens d'admission.

Le tribunal administratif suprême a décidé que les jeunes gens de cette catégorie doivent justifier de « leur admission » et de leur présence dans l'établissement de l'Etat par un certificat du directeur revêtu du visa ministériel.

Les petits oiseaux

La direction de la sûreté générale vient d'adresser aux préfets une note-circulaire ainsi conçue :

« Monsieur le préfet,

« Je vous prie d'appeler, par la voie du *Recueil des actes administratifs*, l'attention de toutes les municipalités de votre département sur la disparition croissante des oiseaux insectivores, au grand préjudice de l'agriculture et de leur faire remarquer, tout particulièrement, que la chasse des oiseaux du pays, non considérés comme gibier, doit être interdite d'une façon absolue, à quelque époque que ce soit.

« Il importe de faire connaître également aux propriétaires et fermiers qu'on ne peut prendre ou détruire, même sur son propre terrain, colporter ou mettre en vente les nichées et les œufs des oiseaux autres que ceux reconnus nuisibles. »

Billet à demi-tarif des Instituteurs

Des plaintes sont souvent déposées par des instituteurs qui, ne pouvant produire au receveur leur photographie, qu'ils ont oubliée, se voient refuser un billet à demi-place et se figurent que c'est par suite d'un mauvais vouloir de la part des agents de la Compagnie.

Il n'en est rien, et nous croyons devoir, dans l'intérêt de MM. les instituteurs et pour leur éviter des désagréments et des réclamations destinées à n'avoir aucune suite, leur rappeler que le paragraphe III de l'instruction 1,606 de la Compagnie d'Orléans, instruction approuvée par M. le ministre des travaux publics, leur prescrit de produire, s'ils en sont requis, tant par les gares que par les agents du contrôle, leur carte photographique, revêtue de leur signature et de celle de l'inspecteur d'académie ou de l'inspecteur primaire.

Si, par complaisance, un receveur délivre un billet à un instituteur ne possédant pas sa photographie et qu'un contrôleur signale le fait, l'agent qui a délivré le billet se voit infliger une amende de un ou deux francs.

On comprend que, dans ces conditions, ce dernier fasse exécuter à la lettre les instructions qui régissent la matière, et les intéressés auraient mauvaise grâce à insister.

Réformes postales

Le directeur général des postes et télégraphes vient d'adresser aux fonctionnaires sous ses ordres, un nouveau règlement modifiant et simplifiant les formalités qui entouraient la mise en état de paiement des mandats irréguliers dans le service intérieur.

Jusqu'à présent, les mandats qui se trouvaient entachés d'irrégularités en empêchant le paiement, étaient régularisés soit en consultant directement les bureaux d'émission, soit par l'intermédiaire de l'administration centrale s'il s'agissait de mandats comportant l'établissement d'avis de versement; en vue de cette dernière éventualité, l'administration recevait un double de chaque avis, de chaque versement.

Dans un but de simplification, cet avis est supprimé à dater de dimanche dernier, 9 septembre, et, hormis le cas péremption, c'est directement par les bureaux eux-mêmes que devra s'opérer la mise en état de paiement de tous les mandats irréguliers.

Tout en maintenant, comme moyen normal de régularisation des mandats, l'emploi de la voie postale, le nouveau règlement consacre deux importantes innovations.

Gourdon

Depuis quelques jours, le sieur Simon Bricot,

originaire du département de la Creuse, était recherché par le parquet de Seine-et-Oise comme inculpé d'abus de confiance et d'escroqueries.

Un mandat d'amener avait été lancé contre lui; avant-hier, sa présence était signalée à Milhae, petite commune des environs de Gourdon.

Les gendarmes, prévenus, se rendirent aussitôt dans cette localité et cueillirent cet individu, qui fut conduit sous bonne escorte à la prison de notre ville où, après constatation de son identité, il a été écroué.

Hier au soir, les gendarmes l'ont extrait de la prison de Gourdon pour le transférer dans celle de Versailles.

Rigeac

Avant-hier, dans la soirée, le nommé Ramondie, dit *Misère*, contrebandier d'allumettes, entra à l'auberge du Pavillon-Rouge et se fit servir à manger; après le dîner, il demanda un lit. L'aubergiste prit une chandelle pour lui indiquer la chambre. Ramondie s'affaissa sur la première marche de l'escalier et ne donna plus signe de vie.

Arcambal

Un incendie dont les causes sont encore inconnues s'est déclaré à Arcambal, dans la propriété de M. Larquié.

Un hangar, dans lequel se trouvait remise une gerbière de blé, a été la proie des flammes. Rien n'a pu être sauvé.

Lacapelle-Marival

Ces jours derniers vers 2 heures du matin, un incendie a détruit, malgré les prompts secours des voisins, la maison d'habitation de M. Fontenille Julien, propriétaire à Lapèze, commune d'Albiac. La plupart des meubles, objets mobiliers, et quelques animaux de basse-cour ont été également la proie des flammes.

Les pertes, couvertes en partie par une assurance, s'élèvent à 20,000 fr.

Albas

Hier soir, à huit heures, le jeune Balet, âgé de quatorze ans, conduisait à l'abreuvoir le cheval de son père, boucher à Albas. Il tenait un cerceau qu'il faisait tourner autour de lui pour s'amuser et fit peur au cheval, qui s'emballa. Le malheureux enfant s'embarassa dans la courroie et le cerceau et fut traîné sur une longueur de plus d'un kilomètre. Quand on le releva il avait cessé de vivre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes à Villeneuve-sur-Lot

16-17 Septembre 1894

A l'occasion des fêtes qui auront lieu à Villeneuve-sur-Lot les 16 et 17 septembre courant, la Compagnie d'Orléans rendra valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 18 septembre, les billets aller et retour qui auront été délivrés pour Villeneuve-sur-Lot, les 15, 16 et 17 de ce mois, aux gares et stations des lignes ci-après, savoir :

- de Périgueux à Agen;
- de Monsempron-Libos à Cahors;
- de Cahors à Montauban;
- de Cahors à Dégagnac;
- de Cahors à St-Géry;
- de Conze à Sarlat;
- de Penne (Lot-et-Garonne) à Tonneins.

Fêtes à Toulouse

22-23 Septembre 1894

A l'occasion du Concours musical et des fêtes qui auront lieu à Toulouse les 22 et 23 septembre courant, la Compagnie d'Orléans rendra valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 24 septembre, les billets aller et retour qui auront été délivrés pour Toulouse aux gares et stations des sections ci-après, savoir :

- de Capdenac (inclus) à Toulouse;
- de Capdenac à Rodez et Decazeville (inclus);
- de Capdenac à Cahors (exclu);
- de Lexos à Montauban (exclu);
- de Tessonnières à Albi (inclus).

En outre, d'accord avec la Compagnie du Midi, les billets aller et retour qui auront été délivrés, aux conditions du tarif commun, G. V. n° 102, le 21 Septembre, pour Toulouse via St-Sulpice (Tarn), Albi et Montauban, seront également valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains du 24 Septembre.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 8 au 15 septembre 1894

Naissances

- Combrouze Jean, rue Brives, 5.
- Larrive Eugène, rue de la Liberté, 16.
- Luc Jean, rue Mascoutou, 50.

Mariages

- Besse François, avocat, et Capelle Jeanne.
- Paubert Louis, pâtissier, et Guiraud Paule.

Décès

- Gaussières Louis, horloger 62 ans, (Hospice.)
- Soulié Marie, 66 ans, V° Constant, à Toulouse.
- Delrieu Joseph, tonnelier, 73 ans, célibataire, rue du Cheval-Blanc, 40.
- Lagrange Marie, s. p. 53 ans, V° Bouniol, rue Peydel, 25.
- Soubiroux Pierre, 7 jours Imp. de la Citadelle, 3.
- Lacombe Camille, cultivateur, 16 ans, écoluse St-Georges.
- Pradal Marie, 65 ans, célibataire, rue Labarre.
- Gleye Marie, 60 ans, V° Garrigues, rue Galliot-Genouillac, 14.
- Guiral Catherine, sage-femme, 78 ans, V° Chalou, rue Nationale, 68.
- Lange Marie, religieuse de l'ordre de Moissac, 59 ans, célibataire, rue des Ecoles.

FAITS DIVERS

La catastrophe d'Appilly

La *Libre Parole* a fait une enquête auprès des blessés :

M. Ozaria, qui a été assez grièvement blessé aux jambes, mais qui a eu assez de courage et de présence d'esprit pour sauver, en cette circonstance, M^{me} Pulsfort, qui se trouvait avec son mari dans le même wagon, a répondu à notre confrère :

« La conduite de la compagnie en cette affaire est tout simplement d'une légèreté inconcevable, pour ne pas dire plus. J'étais dans le même compartiment qu'occupaient M. et M^{me} Pulsfort, mes amis, et, au moment de la collision, je réussis, ainsi que M^{me} Pulsfort, à sauter du train, comme vous le savez; mais M. Pulsfort, qui n'avait pu nous suivre, ayant le bas du corps broyé par les banquettes, dut rester deux heures entières avant d'être délivré, malgré les cris déchirants qu'il poussait. L'ordre de ménager le matériel devait avoir été donné, sans doute, car le seul soin des employés semblait être la conservation des wagons. Vous pensez dans quel état était M^{me} Pulsfort alors que, revenue de son évanouissement, elle constata que son mari était encore sous les décombres.

Chez M. Millot, quai Montebello, M. Millot, au lit, souffrant encore cruellement des nombreuses blessures reçues, confirme les dires de M. Ozaria et il affirme fort nettement le fait de la pauvre femme que l'on ne retira des décombres qu'après quatre heures, dans le but de ne pas abîmer la voiture. Lui et sa femme ne doivent le salut qu'au dévouement d'un voyageur épargné dans la catastrophe et qui, attiré par leurs cris, dégagea la portière et les transporta sur le quai de la gare où ils s'évanouirent aussitôt. Quand ils reprirent connaissance, plusieurs heures après, ils étaient, par les bons soins de la compagnie, couchés mollement sans aucun pansement sur de la paille.

ENCORE UN TAMPONNEMENT

Versailles, 13 septembre.

Un accident s'est produit, la nuit dernière à l'arrivée du train n° 35, partant de la gare St-Lazare à 11 heures 20 et entrant en station dans notre ville à minuit 17. La machine du train, qui était composé de douze voitures, est venue heurter très violemment contre le butoir du quai; trois voyageurs ont été blessés peu grièvement.

Accident de travail

Saint-Etienne, 13 septembre.

Hier soir, à six heures, un terrible accident de travail est arrivé au puits Marioni, appartenant à la mine aux Mineurs, de Monthieux.

Le mécanicien Jourjon, occupé à manœuvrer la pompe d'épuisement des eaux dans les galeries souterraines, ayant voulu graisser sa machine, glissa malheureusement sous la bielle motrice et fut écrasé littéralement. La mort a été instantanée.

Ce triste événement a causé une vive émotion à Monthieux, où Jourjon, père de trois enfants en bas âge, était estimé. Il était un des fondateurs de la « Mine aux mineurs. »

Grands incendies en Algérie

Constantine, 12 septembre.

Des incendies de forêts se produisent dans des proportions inquiétantes dans les arrondissements de Guelma, de Philippeville et de Bône.

A Philippeville, les broussailles de Fillila sont en feu.

A Guelma, les incendies ont commencé hier, ainsi qu'à Kellermann, Engirsard, Millesimo, Petit-Guelatt, Bansba et dans toute la direction de Bône.

Ces différents incendies sont tous d'une violence extrême. L'opinion publique, vivement émue, attribue ces sinistres à la malveillance des indigènes.

On semble, en effet, se trouver en présence d'un plan concerté dans un but criminel.

Bône, 12 septembre.

Hier, aux Eulmas près de Penthievre, trois personnes, femmes et enfants, ont été cernées par les flammes et carbonisées. Dix autres ont été grièvement blessés. Les lignes télégraphiques demeurent interrompues. De Bône à Duvivier, cinq cents poteaux ont été brûlés. Des ouvriers ont été envoyés pour les réparer.

Les communications avec Constantine et Alger ont lieu par Ain-Mokra.

Les cheiks des Cheurfas et des Kulmas sont complètement ruinés.

Conservations des courroies et des cuirs

On chauffe dans une casserole munie d'un couvercle jusqu'à une température de 50°, un kilo de caoutchouc divisé en fragments baignant dans un kilo d'essence de térébenthine. Après la dissolution du caoutchouc, on ajoute 800 grammes de colophane, on agite jusqu'à ce qu'elle soit dissoute à son tour, et l'on met enfin 800 grammes de cire jaune.

On verse dans un autre récipient de grandeur suffisante trois kilos d'huile de foie de morue et un kilo de suif. On chauffe le mélange jusqu'à ce que le suif soit fondu, et l'on verse le contenu de la première casserole en remuant constamment jusqu'au refroidissement complet, et jusqu'à ce que la masse se fige.

On obtient ainsi une graisse excellente qui sert à enduire de temps en temps les faces extérieures des courroies et leur communique une plus grande solidité en diminuant le glissement. Les vieilles courroies doivent avoir les deux faces imprégnées de cet onguent.

Suivant le *Moniteur industriel*, l'opération s'effectue de préférence dans un endroit chaud, et quand la première couche a pénétré dans la courroie, on en met une seconde. Tous les objets en cuir sont améliorés par un pareil traitement qui les rend imperméables.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Mauvaises digestions, manque d'appétit, nausées, pituites, renvois, tous les troubles en un mot qui accompagnent une mauvaise digestion ou qui sont les conséquences d'un mauvais estomac, disparaissent rapidement et sûrement par l'emploi des Pilules Suisses.

TANIS (Manche)

Depuis au moins 15 ans je souffrais de l'estomac, je n'avais plus d'appétit, j'avais de la fièvre et j'étais faible; je ressentais des maux de tête, des étourdissements, une lassitude générale. Tous ces maux ont disparu, grâce aux bienfaites **Pilules Gicquel**. Plusieurs personnes de ma paroisse atteintes de jaunisse, constipation, étourdissements, en ont fait usage, et elles me chargent de vous exprimer le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'efficacité de ces bonnes **Pilules Gicquel**.

Signé : Dinard, curé de Tanis.

VENDANGE A VENDRE

300 barriques

de vendange, 1^{re} qualité (cépages variés), à vendre dans la vigne.

S'adresser à M. COLONGE, à Montpezat-de-Quercy, à partir du jeudi 13 septembre.

MAISON

Bien aménagée à louer, en partie ou totalité, située rue Lestieu. Eau dans la maison et water-closets à l'anglaise. — Prix modéré.

S'adresser pour visiter, chez M. Arnaudet, rue Fénelon.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une **MAISON** située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour à Prix réduits

Pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de *Laqueuille* desservant les stations thermales du *Mont-Dore* et de *La Bourboule*; 2^o pour la station de *Royat*, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins des dites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à *Laqueuille*, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le *Mont-Dore* et *La Bourboule*.

Du *Mont-Dore* et de la *Bourboule* à *Royat* et *Clermont-Ferrand* et vice versa. De *Bort* à *Laqueuille* (Le *Mont-Dore* et la *Bourboule*), *Royat* et *Clermont-Ferrand* et vice versa.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e Itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Eviter les contrefaçons
**CHOCOLAT
MENIER**
Exiger le véritable nom

Bibliographie

ANCIENS ET MODERNES (*Journal musical mensuel*, grand format). — Piano; Piano et chant; Piano et instrument. — 240 pages de musique et 48 pages de texte; 12 numéros de 20 pages de musique: 4 fr. l'an.

Sommaire du numéro de septembre:

Texte: Les funérailles de Meyerbeer. — Un dîner de Mozart. — Carnet musical. — Le personnel d'un théâtre. — Silhouette musicale: Félicien David.

Musique: Toccata: L. Copin. — Marche pittoresque: A. Tridémy. — Laurette, gavotte: A. Vernet. — Joyeux bébés, polka: Emile Marin.

Adresser les demandes à l'éditeur M. Rosoor-Delattre, éditeur et imprimeur de musique, à Tourcoing (Nord).

On souscrit également dans nos bureaux.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 15 septembre 1894: Les ventilateurs électriques: J. Laffargue. — Les conserves d'œufs: D. B. — Le chemin de fer électrique aérien de Liverpool: J. L. — Les causses artificiels: Stanislas Meunier. — Voûtes en béton de scories: D. C., ingénieur. — Un nouveau fluide mécanique. — Les centenaires de la Salpêtrière: Albert Londe. — La superficie de Paris. — L'outillage de pêcheur à la ligne: Arthur Good. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 10 septembre 1894: Ch. de Villedeuil. — Capture de deux grands cétacés: Alfred Angot.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (*Supplément 16 de la Nature*)

La semaine. — Informations. — Botte aux lettres. — Petites inventions. — Bibliographie. Un numéro, 0 fr. 50.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 15 septembre:

Gravures: Portraits: Monsieur le duc d'Orléans. — Angleterre: Stowe-House: La chambre mortuaire de M. le Comte de Paris. — Weybridge: Vue du Village. — Vue extérieure de la Chapelle catholique, lieu de sépulture provisoire de M. le comte de Paris. — Vue intérieure de la Chapelle où ont eu lieu ses funérailles. — Départements: Eure-et-Loir: La Chapelle royale de Dreux, sépulture de la famille d'Orléans. — Tombeau du roi Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie. — Les caveaux. — Beaux-Arts: Tableau de M. Gabriel Ferrler: Les fumeurs de kiff. — Armée: les grandes manœuvres.

Texte: Chroniques: Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété: La chapelle de Dreux, par G. Lenôtre. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — La guerre en Corée, par P. Marin. — Chronique musicale par A. Boisard. — Le sport, par Archiduc et. — Explications des grèves, Echecs, Récréations, Rébus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — Nouvelle en cours de publication: Amours champêtres, par A. Lepage. — En supplément: « Rédemption », roman par M. G. Lenôtre, illustrations de M. P. Vidal. Le numéro: 50 centimes.

La 484^e livraison de la Grande Encyclopédie se distingue par de remarquables biographies: celle du roi Humbert 1^{er} par M. F. Henneguy, celle du philosophe David Hume par M. Georges Lyon, celle du savant Alexandre Humboldt par M. Léon Sagnet, celle de Jean Hus par M. Krugor, celle du littérateur Ulrich de Hutten par M. Philippe Berthelot, celle du célèbre mathématicien Huygens par M. Tannery. Lire aussi un excellent article historique de M. E. Drouin sur les Huns.

Prix de chaque livraison: 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur sa demande.

H. Lamirault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris.

Avis au Public

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Fourniture des Fourrages

A la Ration, à faire du 1^{er} novembre 1894 au 31 octobre 1895

Le 5 octobre 1894, à deux heures de l'après-midi, à la Mairie de Cahors, Il sera procédé à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à faire du 1^{er} novembre 1894 au 31 octobre 1895, dans le département du Lot.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges, de l'instruction sur le mode de procéder aux adjudications pour le département de la Guerre et des renseignements spéciaux à chaque arrondissement de fourniture, dans les bureaux des Directeurs du service de l'Intendance, des Maires, présidents des commissions d'adjudication, des sous-Intendants militaires, chargés du service des subsistances militaires et des Préfectures.

Les personnes qui voudront prendre part aux adjudications devront faire parvenir au plus tard le 23 septembre, terme de rigueur, à Toulouse, dans les bureaux du sous-Intendant militaire chargé du service des subsistances militaires:

- 1^o Une déclaration écrite indiquant leur intention de soumissionner;
- 2^o Une pièce constatant leur qualité de Français;
- 3^o Un extrait de leur casier judiciaire;
- 4^o Un état indiquant les entreprises de fournitures ou de travaux pour les services publics, dont le signataire aurait été an-

térieurement adjudicataire, soit seul, soit en société.

Les sociétés qui désireraient concourir, trouveront dans les bureaux des sous-intendants militaires les indications nécessaires pour la production des pièces exigées.

Il sera donné récépissé de chaque déclaration déposée.

La liste ouverte pour constater la remise des déclarations au chef-lieu du corps d'armée, sera définitivement close le 23 septembre, à six heures du soir.

Les intéressés seront avisés de leur adhésion.

Les candidats admis pourront soumissionner dans toute la région, en faisant constater leur identité en séance d'adjudication, ou en s'y faisant représenter par un fondé de pouvoirs.

Chaque soumission définitive devra être accompagnée d'un récépissé de versement à l'une des caisses du Trésor, d'une somme calculée à raison de cinq francs par cheval de l'effectif, servant de base au marché à souscrire (700 fr. pour la place de Cahors).

Dans les arrondissements de fourniture, où il n'aurait pu être traité, les fournitures seront remises en adjudication le 16 octobre,

Cahors, le 15 septembre 1894.

Le Sous-Intendant militaire,
LE SUEUR.

A VENDRE

Pour cause de décès Dans la sous-préf. d'un grand dépt de l'Ouest

UNE IMPORTANTE ET VASTE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE

Avec journal semi-quotidien. — Chiffre d'affaires: 45,000 fr. Prix à débattre d'après inventaire. S'adresser aux initiales L. M. M., Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN: 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES
 la petite Carte de poche
 DU LOT

Le propriétaire-gérant: LAYTOU

MALADIES du CŒUR

HYDROPISES, ASTHMES, CATARRHES, etc.

Le SIROP de Digitale de LABELONYE

employé avec succès depuis plus de 40 ans contre ces diverses Affections.

ANÉMIE, CHLOROSE, FAIBLESSE, etc.

Le plus Efficace des Ferrugineux

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

AU LACTATE DE FER

Approuvées par l'Académie de Médecine.

A Paris: Maison LABELONYE, 99, r. d'Aboukir et toutes Pharmacies.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
16, Rue de la Liberté, Cahors

